

# COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MAI 2022 – 18H00

### **NOMBRE**

de conseillers en exercice : 19  
de présents : 16  
de votants : 17

**PRESENTS** : Mmes – Mrs - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo - GAYCHET Marie - PRUZSINA Françoise - NOCCHI Raymond - POTIER Marc – KILIANSKI André – MICHALSKI Brigitte – MARTEAU Wioletta - SBERNARDORI Thierry - TAKACS Michel - CHMIEL Denis - LIEVAIN Pierre-Olivier STACHOWIAK Simon - BOEMO Silvine - FASANO Hervé

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme SALON Aurélie donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme KOCHANYJ Aline  
Mme DI CARO Céline

**Madame MICHALSKI Brigitte est désignée secrétaire de séance**

La séance est ouverte à 18h05.

### 1) PROCES VERBAL SEANCE DU 4 AVRIL 2022

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### 2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Annulation de la Fête du Sport qui était prévue en septembre 2022. Seules, deux associations ont répondu favorablement pour participer à cette fête. La décision a donc été prise par la commission sport d'annuler la fête et de revoir son organisation pour l'année prochaine.
- ❖ **Information** : Demande de mise en place d'un distributeur de pizzas sur la commune : sur le principe, le conseil est d'accord. De plus amples renseignements seront pris notamment auprès du commerçant.
- ❖ **Information** : Information sur le dossier inondations/pont : un agent de la police de l'eau est venu sur place, secteur rue du Pâle et a expliqué que les riverains avaient l'obligation de nettoyer le ruisseau et a insisté sur le fait que l'entretien du ruisseau est très important dans la prévention des inondations. Le pont n'est pas mis en cause dans les inondations. Toutefois, la partie en bois devra être enlevée, afin que plus personne ne l'emprunte, car il est dangereux.
- ❖ **Information** : Demande de subvention association française de sclérosés en plaques. A l'unanimité, le conseil vote une subvention de 50 € à verser à cette association.
- ❖ **Information** : Problème de circulation dans les rues des cités minières : voir la réorganisation de la circulation et du stationnement. Des réunions publiques vont être organisées afin d'échanger sur ces problèmes avec la population.
- ❖ **Information** : Nouvelles modalités de publications des actes des collectivités territoriales. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, « les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique (...) de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite » (article L. 2131-1 du CGCT).

### 3) DISSOLUTION DU SIVU RESEAU CÂBLE DE LA VALLEE DU WOIGOT

Par délibération en date du 14 avril 2022, le comité syndical du SIVU RESEAU CÂBLE DE VIDEOCOMMUNICATION DE LA VALLEE DU WOIGOT, a voté la dissolution du syndicat au 31/12/2022.

C'est maintenant au tour des neuf communes membres de se prononcer sur cette dissolution.

A l'unanimité, le conseil accepte la dissolution du SIVU RESEAU CÂBLE.

### 4) REFECTION DE PORTION DE LA RUE CLEMENCEAU PAR LE DEPARTEMENT ET REPRIS PAR LA COMMUNE – NOUVELLE LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Des échanges ont eu lieu entre la Commune et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (CD54), concernant la réfection de la portion de la rue Clémenceau, allant du 56 jusqu'à l'ancienne gare. Le CD54 est d'accord pour prendre à sa charge le renouvellement de la couche de roulement de cette portion de route, avant son déclassement et le transfert dans le domaine communal.

A l'unanimité, le conseil accepte que cette portion de rue soit réfectée par le Conseil Départemental, puis qu'elle soit transférée dans le domaine communal.

Suite à cela, le conseil est invité à se prononcer sur le nouveau nombre de mètres linéaires de voirie communale qui sera de 20 653 mètres linéaires.

A l'unanimité, le conseil approuve la nouvelle longueur de voirie, suite au transfert de la portion de rue Clémenceau dans le domaine communal.

### 5) ENFANCE/JEUNESSE

- Point d'actualité.

Des problèmes de sécurité sont rencontrés aux abords de l'école primaire Albert Lebrun. En effet, les parents se garent de façon dangereuse, sur des emplacements non prévus au stationnement.

Des marquages au sol seront faits, sur les emplacements interdits au stationnement.

- Tarifs transports scolaires 2022/2023 pour les collégiens (actuellement à 99 € par an). A l'unanimité, le conseil décide de fixer le tarif pour l'année scolaire 2022/2023 à 105 € l'année, soit 35 € par trimestre.

## 6) BOURSE SCOLAIRE 2022/2023

Compte tenu des frais supportés par les familles pour les dépenses de rentrée scolaire, il est proposé d'attribuer une bourse scolaire pour la **rentrée scolaire 2022/2023**, aux élèves fréquentant un établissement scolaire public ou laïque extérieur à la commune et ne bénéficiant pas de fournitures scolaires gratuites. L'an dernier, 55 € étaient accordés par élève à partir de la 6ème jusque 18 ans révolu. 17 élèves en avaient bénéficié pour l'année scolaire 2021/2022, soit une dépense totale de 935 €.

A l'unanimité, le conseil accepte de reconduire l'attribution d'une bourse scolaire à 55 €, pour l'année scolaire 2022/2023.

## 7) PARTICIPATION FINANCIERE DU SIS POUR L'UTILISATION DU GYMNASE PAR LE COLLEGE 2022-2023

En raison de la mise à disposition du gymnase au collège, le SIS doit verser annuellement une indemnité à la commune. Afin de fixer le montant de cette indemnité le conseil doit se prononcer sur un montant en fonction des sommes engagées pour l'entretien des lieux. Le montant pour l'année scolaire 2022/2023 s'élève à **19 344,95 €**.

A l'unanimité, le conseil vote la participation de 19 344,95 € à réclamer au SIS.

## 8) TRAVAUX

Actualités sur les travaux engagés ou à venir dans la commune.

- Travaux au périscolaire : la réception des travaux avec réserves a lieu mercredi 25 mai 2022. Le mobilier a été livré le 24 mai. Une analyse de l'air est en cours.
- Le trottoir à Brabant a été créé.
- Rue Sainte Barbe : les coussins berlinois ont été posés, le marquage va être fait
- Travaux phase III du gymnase : ils démarreront le 18 juillet, mais l'éclairage peut être fait tout de suite.
- La croix rue Edouard Dreux va être mise en place.

## 9) TARIFS LOCATIONS DE MATERIEL

Il est proposé au conseil de revoir les tarifs des locations de matériel. Actuellement, les tarifs sont de 50 € par jour pour un chapiteau et d'1 € par jour pour une table et deux bancs.

A l'unanimité, le conseil accepte de fixer le nouveau tarif de location d'une table et deux bancs à 5 € par jour.

## 10) PERSONNEL COMMUNAL

### - Départ en retraite :

Madame Danielle MEYER a fait valoir ses droits de départ en retraite pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Habituellement, une gratification, sous forme de bon d'achat d'une valeur de 400 € est offerte à l'agent qui part en retraite. Le conseil est invité à se prononcer sur une gratification à offrir à Madame MEYER à cette occasion.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une gratification de 400 € à Madame MEYER, à l'occasion de son départ en retraite.

### - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial, à 20h/semaine

Le conseil est invité à se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine, à 20h00 par semaine.

A l'unanimité, moins deux abstentions, le conseil accepte de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à 20h00 par semaine.

## 11) JOBS D'ETE : NOUVEAUX INDICES DE REMUNERATION

Compte tenu de la revalorisation du SMIC au 1er mai 2022 et par conséquent de la mise à jour des indices de rémunération de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, il convient de reprendre la délibération d'ouverture de postes de jobs d'été en précisant ces nouveaux indices, qui sont désormais les suivants :

- **indice majoré 352,**

- **indice brut 382**

A l'unanimité, le conseil valide la modification des indices précisés dans la délibération d'ouverture de postes de jobs d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h39.

